



UNSA POLICE

Affilié à

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES

25 rue des tanneries 75 013 PARIS

mail : secretariat@unsapolice.com - Site : <http://unsa-police.fr/>

Tél: 01 43 40 64 27 – Fax : 01 71 18 22 90

Paris, le 13 octobre 2018

- Communiqué de presse -

Les CRS contraints de ne pas respecter le code de la route **Pour l'UNSA Police, c'est inadmissible !**

La non-application du plan de prévention des risques routiers a été soulevée par le bureau syndical UNSA Police de la CRS 25, Pau.

L'UNSA Police dénonce le problème récurrent de la surcharge des véhicules de patrouille des CRS, mettant ses occupants en danger permanent.

Alors que les véhicules laissaient apparaître une réelle insécurité quand au bon roulage, après avoir alerté la hiérarchie, une pesée a été réalisée, laissant apparaître une surcharge avérée de l'ensemble des véhicules de la compagnie paloise.

Dès lors, le droit de retrait a été mis en action.

L'administration a réagi immédiatement en octroyant un véhicule supplémentaire, la charge a été répartie, le personnel également, engendrant de ce fait une diminution d'effectifs par véhicule, qui les met en danger lors des diverses interventions et qui remet la doctrine d'emploi des CRS en cause.

Le ministère de l'Intérieur doit fournir du matériel et des véhicules compatibles avec l'exécution des missions. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas !

Pour l'UNSA Police, la coupe est pleine.

« Le nouveau ministre de l'Intérieur devra prendre très rapidement toute la mesure des multiples difficultés dans lesquelles se trouvent plonger les policiers dans l'exécution quotidienne de leurs missions ! »

Philippe Capon, Secrétaire Général

Le bureau national